

POUTRELLES EN BÉTON

L'AVIS DE L'EXPERT

Qu'est-ce qu'un vide sanitaire ?

L'adjectif **sanitaire** désigne «les activités relatives à la santé et l'hygiène».

Par ailleurs, des activités dites «sanitaires» sont des activités d'assainissement, hygiéniques, prophylactiques, salubres, préventives...

Termes que l'on retrouve souvent dans les PV d'expertise lors de sinistres, comme étant des notions dont la fonction qu'ils induisent n'a pas été assurée !

Dans le bâtiment les choses sont dites toujours très simplement. C'est pourquoi, lorsque nous parlons «d'un espace délimitant un volume d'air dont la présence et le constant renouvellement, grâce à la ventilation, assure la salubrité d'une zone capitale pour la pérennité de l'ouvrage», il s'agit bien, tout simplement, d'un **vide sanitaire** !

